

PROPOSITIONS D'AGRIPARIS SEINE

Pour une loi d'urgence agricole qui renforce la souveraineté alimentaire et la résilience des territoires

Sommaire

Pour une restauration collective durable et locale	2
Garantir la durabilité des approvisionnements alimentaires de la restauration collective	2
Faciliter les approvisionnements locaux en restauration collective	2
Pour une rémunération juste et digne de nos agriculteurs et agricultrices	3
Mobiliser la restauration collective pour mieux rémunérer les agriculteurs et agricultrices	3
Protéger le revenu agricole avec une prise en compte obligatoire du coût de production	3
Pour une protection efficace de l'eau en qualité et en quantité	4
Adapter les stratégies d'irrigation à travers une hiérarchie des usages de l'eau	4
Préserver la qualité de la ressource en eau sur les captages d'eau	4
Pour des projets d'avenir agricole qui préparent véritablement l'avenir des filières	5
Remettre l'avenir des filières agricoles dans le contexte de changement climatique	5
Miser sur les filières durables dans les projets d'avenir agricole	5

Pour une restauration collective durable et locale

La restauration collective représente 3,6 milliards de repas par an en France : de par ses volumes, elle est un levier stratégique pour accompagner la structuration des filières agricoles durables en leur proposant un débouché sécurisant. AgriParis Seine formule 3 propositions en ce sens :

Garantir la durabilité des approvisionnements alimentaires de la restauration collective

- Le projet de loi d'urgence agricole propose de prolonger de 3 ans l'éligibilité des produits issus de fermes reconnues « certification environnementale de niveau 2 » (CE2) parmi les labels EGalim. **AgriParis Seine estime que cette prolongation ne va pas le sens d'une restauration collective durable.**

Contrairement à la certification Haute valeur environnementale (HVE) de niveau 3, la CE2 n'est pas associée à des résultats mais seulement à des objectifs de moyens par ailleurs peu ambitieux : elle ne garantit nullement une performance environnementale concrète.

Fin 2022, l'Office français de la biodiversité (OFB) avait conclu à des effets limités de la certification HVE sur les changements de pratiques des exploitations certifiées ainsi qu'à une différence de performances environnementales avec les pratiques moyennes très faible. Si le niveau 3 de la certification a été révisé depuis, ce n'est pas le cas du niveau 2 dont le référentiel est resté celui de 2011 et auquel l'évaluation de l'OFB s'applique donc toujours.

La CE2 est trop peu ambitieuse pour engager de réels changements et apporter de véritables bénéfices environnementaux et sanitaires. À titre d'exemple, les seules exigences de la CE2 en matière d'engrais sont de les stocker de sorte à éviter des fuites dans le milieu naturel et à disposer de leurs valeurs fertilisantes.

Faciliter les approvisionnements locaux en restauration collective

- Les collectivités locales doivent respecter les règles et les principes de la commande publique définis aux niveaux européens et français pour l'approvisionnement de leur restauration collective : en l'état, cela complique l'approvisionnement local dans leurs marchés publics alimentaires.

L'Italie a introduit un critère de proximité parmi les critères mobilisables dans ses marchés publics alimentaires à travers un décret du 10 mars 2020 dit décret « zéro kilomètre ». Les offres situées dans un rayon de 70 km maximum peuvent être bonifiées.

AgriParis Seine propose de **s'inspirer de notre voisin italien pour permettre plus facilement aux collectivités locales de prendre en compte le lieu de production ou de la première transformation dans leurs achats de denrées alimentaires.**

Pour une rémunération juste et digne de nos agriculteurs et agricultrices

Aujourd'hui, en France, [près d'un agriculteur/d'une agricultrice sur cinq](#) vit sous le seuil de pauvreté. AgriParis Seine propose de :

Mobiliser la restauration collective pour mieux rémunérer les agriculteurs et agricultrices

- Si l'objectif EGalim de 50 % de produits durables et de qualité en restauration durable permet d'agir sur le volet environnemental, [il lui manque la dimension rémunératrice de l'alimentation durable](#).

La restauration collective et la commande publique doivent se montrer exemplaires en matière de juste rémunération des agriculteurs et des agricultrices. C'est dans cette perspective qu'AgriParis Seine propose d'**intégrer un objectif de 10 % de produits équitables parmi les objectifs EGalim de la restauration collective**.

Il s'agit d'une mesure concrète pour les agriculteurs et agricultrices françaises puisque le commerce équitable est une garantie de juste rémunération pour les producteurs et productrices du monde comme dans nos régions. La France est d'ailleurs pionnière du commerce équitable local : il n'en existe pas d'équivalent en Europe. Les produits français représentent aujourd'hui [49 % du marché](#) des produits équitables en France. [12 000 agriculteurs et agricultrices](#) bénéficient du commerce équitable dans notre pays.

Protéger le revenu agricole avec une prise en compte obligatoire du coût de production

- Si les lois dites « EGalim » ont instauré la contractualisation obligatoire entre le producteur et son premier acheteur, elles n'offrent [pas de garantie de prix minimum](#). Les agriculteurs et les agricultrices doivent composer avec des prix souvent inférieurs à leurs coûts de production : elles et ils vendent à perte.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'**empêcher toute fixation de prix inférieure aux coûts de production**. La liberté de négociation entre les parties sera maintenue mais les producteurs et productrices disposeront désormais d'un socle économique protecteur.

Pour une protection efficace de l'eau en qualité et en quantité

L'eau est une ressource stratégique : indispensable à la santé humaine, elle l'est aussi à l'activité agricole qui en est fortement consommatrice. Pour protéger cette ressource aussi bien en qualité qu'en quantité, AgriParis Seine formule plusieurs propositions :

Adapter les stratégies d'irrigation à travers une hiérarchie des usages de l'eau

- Les conflits d'usage autour de la ressource en eau risquent de s'intensifier dans les prochaines années. En 2022 déjà, 2 000 communes ont connu des épisodes de tension ou de rupture d'alimentation en eau potable.

Il est indispensable et urgent d'anticiper la raréfaction de l'eau disponible et la répartition adéquate de ses usages. AgriParis Seine propose que les stratégies d'irrigation élaborées par les organismes uniques de gestion collective (OUGC) **priorisent les systèmes de production agroécologiques au service de l'alimentation humaine.**

L'agriculture représente 61 % de l'eau consommée en France, loin devant la production d'eau potable (24 %). Cette consommation d'eau se concentre en grande partie vers des cultures destinées à l'alimentation animale (28 %) et l'exportation (34 %).

En miroir, le WWF a montré que le remplacement des cultures les plus gourmandes en eau comme le maïs par des cultures plus sobres et des prairies pour l'alimentation des animaux permettrait d'économiser 20 % des consommations d'eau du secteur agricole et plus de 10 % de la consommation française totale. Les pratiques agroécologiques permettent de capter et conserver au maximum l'eau dans les sols : à travers le paillage, les apports de matières organiques au sol, la limitation du travail du sol, la diversification des cultures, l'agroforesterie et la mise en place des haies.

Préserver la qualité de la ressource en eau sur les captages d'eau

- Entre 1980 et 2024, plus de 14 000 des captages d'eau potable français ont fermé : la première cause d'abandon des équipements est la dégradation de la qualité de la ressource en eau. Parmi les captages fermés pour cette raison, 41 % l'ont été du fait de teneurs excessives en nitrates et/ou pesticides.

Des actions de réductions d'intrants sont nécessaires pour limiter les pollutions à la source, sachant que la prévention des pollutions agricoles de l'eau potable à la source est bien moins onéreuse que son traitement curatif : alors que les coûts de traitement peuvent représenter 25 à 200 % d'augmentation des coûts des services publics d'eau, le coût du préventif est toujours inférieur au coût du curatif pour les services d'eau potable.

AgriParis Seine propose donc des **objectifs de surfaces en agriculture biologique sur les captages d'eau sensibles de 25 % en 2034 comme mesure préventive efficace.**

Pour des projets d'avenir agricole qui préparent véritablement l'avenir des filières

Le secteur agricole européen perd déjà chaque année plus de 28 milliards d'euros en raison de conditions météorologiques défavorables comme les sécheresses. D'ici 2050, l'aggravation des changements climatiques menace d'accroître jusqu'à 66 % les pertes annuelles moyennes du secteur. Dans ce contexte, AgriParis Seine propose de :

Remettre l'avenir des filières agricoles dans le contexte de changement climatique

- Les effets du changement climatique se font déjà sentir pour nos agriculteurs et nos agricultrices aujourd'hui. La multiplication des sécheresses et pics de chaleur mais aussi des gels tardifs ou encore des fortes précipitations impacte les récoltes et fragilise les producteurs et les productrices. La sécheresse qui a frappé la France en 2022 se serait traduite par une perte de production agricole estimée à 1,1 milliard d'euros par rapport à la moyenne 2017-2021, soit une perte de la valeur ajoutée agricole de près de 500 millions d'euros.

Les projets d'avenir agricole sont une **opportunité pour le monde agricole et les nouvelles générations d'agriculteurs et d'agricultrices d'opérer les transitions nécessaires** pour développer une meilleure résilience environnementale et économique de leurs fermes et de leurs productions. L'association propose d'**inscrire clairement les projets d'avenir agricole dans une dynamique d'atténuation et d'adaptation de l'agriculture au changement climatique** dont les impacts déjà lourds pour nos agriculteurs et agricultrices vont continuer à s'aggraver.

Miser sur les filières durables dans les projets d'avenir agricole

- La France et ses territoires ont **tout intérêt à investir sur des modes de production agricoles durables et résilients**. AgriParis Seine propose de **prioriser les projets qui s'appuient sur l'agroécologie ou encouragent son développement** dans la reconnaissance des projets d'avenir agricole par les comités de pilotage régionaux.

Les modes de production agroécologiques ont un rôle certain à jouer dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique : l'agroécologie permet à la fois d'augmenter les stocks de carbone organique dans les sols et de réduire les émissions de protoxyde d'azote.

Par ailleurs, l'agroécologie implique une diversification des activités agricoles. Elle nécessite de ce fait plus de main-d'œuvre à l'hectare et favorise la création d'emplois. Cette diversification renforce la résilience économique des exploitations. Les pratiques agroécologiques réduisent par ailleurs la dépendance aux intrants et donc la vulnérabilité des agriculteurs et des agricultrices à la volatilité des prix. Elles ont un impact direct sur la rentabilité des productions et la performance des fermes ; à long terme, c'est leur transmission qui peut s'en trouver facilitée.